

Education Prioritaire au PORT

-

La carte scolaire perd le nord

Après une sectorisation des collèges qui avait surpris il y a 4 ans, les parents d'élèves portoïses risquent de ne plus rien comprendre à l'éducation prioritaire sur leur commune. La publication en ce début 2015 par le ministère de la carte de l'éducation prioritaire - et donc des établissements (collèges) classés en REP+ - interroge !!!

Il convient de rappeler à nos lecteurs que la carte de l'éducation prioritaire, qui n'avait pas été revue depuis 1989, classe les collèges en trois catégories: grande difficulté ou REP+, difficulté ou REP, normal ou HEP. Selon le degré défini, le collège et tout particulièrement les écoles élémentaires et maternelles qui dépendent de son secteur bénéficient de plus ou moins de moyens renforcés et adaptés (personnels, dotations financières, allègement d'effectifs par classe ...)

Si les collèges OASIS et Le TOULLEC intègrent fort logiquement la classification REP+ des établissements les plus en difficulté, la surprise vient de l'admission du collège TITAN dans cette catégorie restreinte alors que cet établissement n'appartenait nullement à l'éducation prioritaire HEP jusqu'à présent. (TITAN s'enfonce de 2 étages !?)

Si l'on peut se féliciter que le législateur accorde des moyens supplémentaires à cet établissement et à ses "satellites" (on remarque que l'école du centre-ville particulièrement convoitée par les parents aisés devient très prioritaire !), grise mine est faite du côté du collège ALBIUS. Ce collège alors classé en difficulté REP perd toute reconnaissance des difficultés.

D'aucun ont un instant pensé que la plus simple explication était une erreur administrative. Mais le rectorat, argumentant d'une amélioration des résultats, confirme le déclassement d'ALBIUS, au grand dam des professionnels. Le rectorat promet néanmoins le maintien des moyens sur les années à venir... Volonté d'apaisement ou reconnaissance inavouée d'un certain déséquilibre ? Parents et enseignants devraient y être particulièrement vigilants.

Tous ces établissements se "touchent", les élèves ne sont orientés vers tel ou tel collège qu'à partir parfois du n° pair ou impair de la rue.

Alors, comment et pourquoi nos marmailles connaissent-ils une telle différence de traitement, de considération ? N'était-il pas plus simple de placer les 4 collèges du PORT en REP+ ?

Complément:

A la vue des résultats de l'académie de La Réunion sur le plan national, des quelques 116 000 personnes en situation d'illettrisme en 2011 à La Réunion (sources INSEE: http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=20417) et peut-être d'autres incohérences dans d'autres communes réunionnaises, ne serait-il pas judicieux et pertinent de placer tous les collèges de l'île de La Réunion en REP+ ?

NB: HEP = hors éducation prioritaire

REP = réseau d'éducation prioritaire

REP+ = réseau d'éducation prioritaire plus établissement tête d'action